

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**  
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le jeudi 12 février 2015 à 14 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 2 février 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte ayant reçu pouvoir de René MASSETTE  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération ayant reçu pouvoir de Pascal ANTIQ  
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale  
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale  
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon ayant reçu pouvoir d'Ambroise MAZAL

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD  
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD  
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD  
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale  
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil général  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

**Etaient absents excusés :**

Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon  
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération  
Monsieur René MASSETTE, Conseiller général

**Délibération n° D-2015-04 (12/02/2015)**

**OBJET : Budget Primitif 2015**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12 février 2015 concernant le Budget Primitif 2015 du Syndicat Mixte de Gestion,

**Exposé des motifs –**

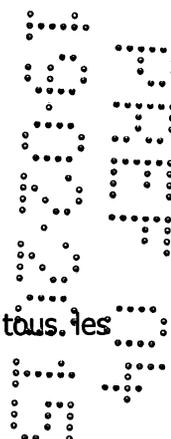
Le Président présente les différents éléments du Budget Primitif 2015 conformément à l'annexe ci-jointe,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**De reporter** le vote du Budget Primitif 2015 ;

**D'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.



Fait et délibéré à Digne les Bains, le 12 février 2015.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.